



Accusé à tort sur son lieu de travail que faire ?

Par **zep**, le **20/12/2008** à **18:42**

Tout d'abord bonjour à toutes et à tous.

Voilà ma femme travail pour une enseigne de supermarché (je tairai le nom pour le moment) elle est responsable de son magasin , ça fais 2 fois que des pochettes d'argent disparaisse bizarrement, hors je suis catégorique ma femme n'a rien volé . Plusieurs personne de son entourage (au travail) pourraient par ailleurs subtilisé ces pochettes (la société des convoyeurs de fond, chef de la sécurité ou même le personnel de son magasin ...) son chef l'a prise aujourd'hui dans son bureau afin de lui demandé si elle n'avait pas un besoin d'argent. Ma femme c'est malheureusement effondré en larmes car elle donne vraiment le meilleur d'elle même , elle se défonce à la tache et n'a jamais eu aucun problème de cleptomane pour preuve son chef lui à donner les clefs du magasin qu'elle gère actuellement bref...

Une plainte sera déposé d'après ses dires , alors je ne sais pas contre qui mais bon , il lui à dit que nos compte seront certainement épluché (la je ne sais pas si il ont le droit? mais en même temps ils peuvent y allé il y a ce qu'il faut). Pour le moment a aucun moment le terme "licenciement" n'a été évoqué mais n'empêche que ma femme et vraiment blessé, de plus elle est enceinte d'un mois (nous avons un peu peur) Sachant qu'ils n'ont aucune preuve que peut-on faire ? et à quoi s'attendre s'il vous plait , cette situation est vous le deviné invivable pour ma femme.

Dans l'attente de vos réponse

Zep.